

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 030-213002405-20230411-D2023\_010-BF



**COMMUNE DE SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN  
GARD**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille-vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures, se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire.

Date de la convocation du conseil Municipal : 04/04/2023

Présents : Elisabeth Bonnal, Séverine Bourrassol, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Mireille Guiraud, Nathalie Petit, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset, Damien Trouillas ;

Absents excusés : Néant

Secrétaire de Séance : Séverine Bourrassol

Nombre de Membres en exercice : 10
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**N° 2023\_010**

**Objet : Taux d'imposition 2023 -Produit fiscal attendu**

Monsieur le Maire présente l'état FDL1259 des services fiscaux du Gard concernant les taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2023 ainsi que les bases notifiées.

Monsieur GRAS propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**FIXE**

Le produit fiscal attendu 2023 et les taux d'imposition comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux d'imposition 2023	Produits prévisionnels
Taxe Foncière Bâtie	270 300 €	38%	102 714 €
Taxe foncière non bâtie	35 100 €	28%	9 828 €
Taxe d'habitation	84 433 €	13.22%	11 162 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 030-213002405-20230411-D2023\_010-BF

<b>Sous Total</b>	<b>123 704 €</b>
Allocation compensatrice	1 506 €
Effet coefficient correcteur	- 11 394 €
<b>Produit Fiscal attendu 2023</b>	<b>113 816 €</b>

Fait à St Césaire de Gauzignan, les jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme  
Le Maire : Frédéric GRAS



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.*

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

17/04/2023

ID : 030-213002405-20230411-D2023\_010-BF

COMMUNE : 240 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN  
ARRONDISSEMENT : 30 ALES  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DALES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2023

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Foncière bâtie (TFB)	249 873	38,00	117,69	270 300	102 714	38,10	102 714
Foncière non bâties (TFNB)	32 830	28,00	168,15	35 100	9 828	28,10	9 828
Taxe d'habitation (TH)	78 836	13,22	49,64	84 433	11 162	13,22-1	11 162
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	123 704		123 704
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	11 162

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	38,100		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	123 704	28,100		
Taxe d'habitation (TH)	123 704	13,222		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			1 506	0	0	-11 394	-9 888

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	123 704	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-9 888	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	113 816
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

À NIMES  
Le 03 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
FREDERIC GUIN  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES  
PUBLIQUES

Le 11.04.2023  
Pour la Commune  
Frédéric GRAS

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération des élus votant les taux



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 030-213002405-20230411-D2023\_010-B

MINISTÈRE  
DIRECTION  
DES COMPTES  
PUBLICS

COMMUNE : 240 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN  
ARRONDISSEMENT : 30 ALES  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2023

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

foncière bâtie : 260  
Personnes de condition modeste  
Taux à réhabilitation, QPPV, Mayotte  
Dotations de longue durée (logem. sociaux)  
d. Locaux industriels 0  
Taxe foncière non bâtie 1 246  
Taxe d'habitation :  
a. Dotation pour perte de THLV  
b. Dotation pour Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>>  
b. Base minimum  
c. Locaux Industriels  
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :  
a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi  
Taxe foncière non bâtie :  
a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi (terres agricoles)  
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises  
a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants  
b. Logements vacants soumis à la THLV

3. PRODUITS DES IFFER

a. Éoliennes et hydroliennes  
b. Centrales électriques  
c. Centrales photovoltaïques  
d. Centrales hydrauliques  
e. Centrales géothermiques  
f. Transformateurs électriques  
g. Stations radioélectriques  
h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :  
a. Fraction de TVA nationale (%)  
b. TVA prévisionnelle  
c. Coefficient correcteur

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	13	14	15	15	15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,58	123,95	6,26000	117,69			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	70,46	176,15	8,00000	168,15			
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,39	60,98	11,34000	49,64			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National >>>  
b. Communal >>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>  
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ... la diminution sans lien a été appliquée >>>  
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique >>> 30,55